

À la suite de l'élaboration de notre plan de sécurité civile, une mission m'a été confiée : Informer les citoyens sur différents aspects de la sécurité civile. Durant les prochains mois, je vous offrirai des conseils pratiques et de l'information pertinente que vous pourrez utiliser pour bien vous préparer à faire face à une situation d'urgence.

En tant que citoyen, vous êtes le premier responsable de votre sécurité! En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Que pouvez-vous faire?

- Assurer convenablement vos biens.
- Préparer votre plan familial d'urgence.
- Avoir en tout temps chez vous des articles essentiels* pour subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence ou pour emporter en cas d'évacuation.

***Voici une liste d'articles essentiels en cas de situation d'urgence :**

À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable** — provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel**
- Radio à piles** — piles de rechange
- Lampe de poche** — piles de rechange
- Chandelles**
- Briquet ou allumettes**
- Trousse de premiers soins**— antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet** — pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières** — pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

À venir : Voyage sécuritaire en voiture durant la période hivernale

Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca